

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 06/11/2024.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, RICHIN Jean-Louis, MANDON Laetitia (arrivée à la question « Travaux 2025 »), MICHON Isabelle.

ABSENT : RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix des bâtiments pour panneaux solaires
 - Location du presbytère
 - Travaux 2025
 - Convention de fourrière et stérilisation des chats
 - Contrat restauration 2024/2025
 - Repas et colis des anciens
 - Plantation d'arbres fruitiers
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération n° 41 : Choix des bâtiments pour panneaux solaires**

Au vu du rapport de l'Aduhme, le Conseil Municipal décide d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle des fêtes et des ateliers municipaux.

- **Délibération n° 42: Location du presbytère**

La candidature de M. et Mme Bessaguet est retenue pour la location du presbytère.

- **Délibération n° 43 : Travaux 2025**

M. le Maire présente l'estimation des travaux de voirie et de réfection des ponts réalisée par le chargé territorial d'ingénierie de la Direction Routière et d'aménagement Territorial des Combrailles :

- Chemin des Coignes : 83 950 € HT
- Chemin du Montely : 93 500 € HT
- Bâtiment communal : 11 650 € HT
- Pont des Perchat : 8 275 € HT
- Pont de Verneugheol : 12 230 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser les travaux de voirie suivants :

- Chemin des Coignes en partie
- Chemin du Montely à hauteur de 46 750 €
- Bâtiment communal
- Pont des Perchat

- Pont de Verneugheol sans garde-corps.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **Délibération n° 44 : Convention de fourrière et stérilisation des chats**

La convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme (APA) pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés sur la commune arrive à son terme le 31 décembre 2024.

M. le Maire propose de renouveler ce service pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre à l'appel à projets de demande de subvention pour la stérilisation des chats ayant une association sur la commune répondant à ce problème. Il propose de prévoir une subvention au budget 2024 pour l'association « les sans abris à 4 pattes » du même montant que celui versé à l'APA.

- **Délibération n° 45 : Contrat de restauration 2024/2025**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de restauration scolaire est arrivé à échéance.

Il propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de renouveler le contrat du service de restauration scolaire à la SARL « Les Trois Tourtes » pour une durée d'un an, soit du 22 octobre 2024 au 22 octobre 2025 selon les mêmes conditions du contrat précédent.

AUTORISE le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.

DÉCIDE de fixer le prix de la cantine à 3€ le repas par enfants à compter du 1^{er} janvier 2025.

Questions diverses

Règlementation des boisements

Suite à la réunion de la commission des boisements avec le géomètre, le Conseil Municipal décide d'afficher les plans consultables au public afin de recueillir les éventuelles rectifications.

Dégradation route de Laveix

Suite à la sortie d'une coupe de bois, des dégâts ont été constatés, le Conseil Municipal demande au Maire de convoquer l'entrepreneur des travaux afin de demander réparation.

Plantation d'arbres fruitiers

Des arbres fruitiers ont été commandés et seront plantés à Coussat et Teissonnières :

4 pommiers, 4 cerisiers et 4 poiriers.

Un panneau « Verger communal » devra être installé.

Choix du repas de Noël et des colis

Le Conseil Municipal décide de se fournir les colis auprès de Barbak du Barbu de Tauves.